



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

Avis public d'entrée en vigueur du règlement #6-2024

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 10^{ième} jour de décembre 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #6-2024.

Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 11^{ième} jour de décembre 2024.

Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière